



Commune de Saint-Fargeau

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Fargeau s'est réuni le jeudi 11 avril 2019 à 20 heures 30 à la Mairie de Saint-Fargeau, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean JOUMIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BAUDOT, SONVEAU, NICOLAS, TERRIEN, BROCHUT, GELMI, LEROLLE-LELORRAIN et MUROT ainsi que Messieurs JOUMIER, PATIN, BEAUDOIR, PETIT, ROPARS, MAZE, LEAU.

Étaient absents excusés :

Madame JACQUOT, ayant donné pouvoir à Madame SONVEAU.
Monsieur MARIAUX, ayant donné pouvoir à Monsieur BEAUDOIR.
Monsieur ROUSSEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur PATIN.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques BEAUDOIR

Sur les convocations adressées aux Conseillers Municipaux le 5 avril, l'ordre du jour était le suivant :

1. Musée de l'Aventure du Son :
 - Compte de Gestion 2018
 - Compte Administratif 2018
 - Budget Primitif 2019

2. Camping La Calanque :
 - Compte de Gestion 2018
 - Compte Administratif 2018
 - Affectation du résultat 2018
 - Budget Primitif 2019

3. Service de l'Eau et de l'Assainissement :
 - Compte de Gestion 2018
 - Compte Administratif 2018
 - Budget Primitif 2019

4. Commune :
 - Compte de Gestion 2018
 - Compte Administratif 2018
 - Affectation du résultat 2018
 - Taux des taxes 2019
 - Budget Primitif 2019

5. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le Musée de l'Aventure du Son

6. Affaires diverses

I. Camping La Calanque - Compte de Gestion 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2018 du Camping Municipal La Calanque.

II. Camping La Calanque - Compte Administratif 2018 :

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du Camping Municipal La Calanque qui s'établit ainsi :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|-----------------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|
| Dépenses | 101 338,74 € | Dépenses | 4 995,00 € |
| Recettes | 93 995,20 € | Recettes | 4 115,69 € |
| Déficit de clôture | - 7 343,54 € | Déficit de clôture | - 879,31 € |
| <u>Déficit 2017 reporté</u> | <u>- 8 096,65 €</u> | <u>Excédent 2017 reporté</u> | <u>3 868,59 €</u> |
| Solde 2018 | - 15 440,19 € | Solde 2018 | 2 989,28 € |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition de la première adjointe et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Camping Municipal La Calanque.

III. Camping La Calanque - Budget Primitif 2019 :

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du budget primitif 2019 du Camping Municipal La Calanque qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|-----------------------|--------------|-----------------------|------------|
| Dépenses | 132 555,88 € | Dépenses | 7 104,97 € |
| Recettes | 132 555,88 € | Recettes | 7 104,97 € |

TOTAL

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 139 660,85 € |
| Recettes | 139 660,85 € |

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2018 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2019 du Camping Municipal La Calanque.

IV. Musée de l'Aventure du Son - Compte de Gestion 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2018 du Musée de l'Aventure du Son.

V. Musée de l'Aventure du Son - Compte Administratif 2018 :

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du Musée de l'Aventure du Son qui s'établit ainsi :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| Dépenses | 83 861,80 € | Dépenses | 64 914,63 € |
| Recettes | 87 093,84 € | Recettes | 2 055,00 € |
| Excédent de clôture | 3 132,04 € | Déficit de clôture | - 62 859,63 € |
| Déficit 2017 reporté | - 51 007,34 € | Excédent 2017 reporté | 42 260,67 € |
| Solde 2018 | - 47 875,30 € | Solde 2018 | - 20 598,96 € |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition de la première adjointe et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Musée de l'Aventure du Son.

VI. Musée de l'Aventure du Son - Budget Primitif 2019 :

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du budget primitif 2019 du Musée de l'Aventure du Son qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|-----------------------|--------------|-----------------------|-------------|
| Dépenses | 126 951,40 € | Dépenses | 43 189,65 € |
| Recettes | 126 951,40 € | Recettes | 43 189,65 € |
| <i>TOTAL</i> | | | |
| | Dépenses | 170 141,05 € | |
| | Recettes | 170 141,05 € | |

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2018 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2019 du Musée de l'Aventure du Son.

VII. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte de Gestion 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2018 du Service de l'eau et de l'assainissement.

VIII. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte Administratif 2018 :

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui s'établit ainsi :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|------------------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 149 341,68 € | Dépenses | 127 431,28 € |
| Recettes | 130 494,54 € | Recettes | 80 141,48 € |
| Déficit de clôture | - 18 847,14 € | Déficit de clôture | - 47 289,80 € |
| <u>Excédent 2017 reporté</u> | <u>35 951,42 €</u> | <u>Excédent 2017 reporté</u> | <u>241 902,07 €</u> |
| Solde 2018 | 17 104,28 € | Solde 2018 | 194 612,27 € |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sur proposition de la première adjointe et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Service de l'eau et de l'assainissement.

IX. Service de l'eau et de l'assainissement - Budget Primitif 2019 :

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du Budget Primitif 2019 du Service de l'eau et de l'assainissement qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|-----------------------|--------------|-----------------------|----------------|
| Dépenses | 267 899,68 € | Dépenses | 1 119 648,20 € |
| Recettes | 267 899,68 € | Recettes | 1 119 648,20 € |
| <i>TOTAL</i> | | | |
| | Dépenses | 1 387 547,88 € | |
| | Recettes | 1 387 547,88 € | |

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2018 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif 2019 du Service de l'eau et de l'assainissement.

X. Commune - Compte de Gestion 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2018 de la Commune de Saint-Fargeau.

XI. Commune - Compte Administratif 2018 :

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 de la Commune de Saint-Fargeau qui s'établit ainsi :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 1 687 676,45 € | Dépenses | 531 435,28 € |
| Recettes | 2 057 845,59 € | Recettes | 646 553,39 € |
| Excédent de clôture | 370 169,14 € | Excédent de clôture | 115 118,11 € |
| <u>Excédent 2017 reporté</u> | <u>346 193,82 €</u> | <u>Excédent 2017 reporté</u> | <u>479 759,40 €</u> |
| Solde 2018 | 716 362,96 € | Solde 2018 | 594 877,51 € |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sur proposition de la première adjointe et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2018 de la Commune de Saint-Fargeau.

XII. Commune - Affectation du résultat de fonctionnement 2018 :

Après avoir adopté le Compte administratif 2018 de la Commune conformément au compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du budget de la Commune comme suit :

| | |
|--|--------------|
| <u>Excédent de fonctionnement capitalisé (Investissement/Recette - article 1068) :</u> | 350 000,00 € |
| <u>Excédent de fonctionnement reporté (Fonctionnement/Recette - article 002) :</u> | 366 362,96 € |

XIII. Taux d'imposition 2019 :

Vu l'état de notification transmis par les services fiscaux,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir les mêmes taux des trois taxes locales que durant l'année 2018, à savoir :

| | |
|--|---------|
| <u>Taxe d'Habitation :</u> | 9,80 % |
| <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :</u> | 17,93 % |
| <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties :</u> | 30,84 % |

XIV. Commune - Budget Primitif 2019 :

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du Budget Primitif 2019 de la Commune de Saint-Fargeau qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Dépenses | 2 355 999,96 € | Dépenses | 2 180 342,70 € |
| Recettes | 2 355 999,96 € | Recettes | 2 180 342,70 € |
| <i>TOTAL</i> | | | |
| | Dépenses | 4 536 342,66 € | |
| | Recettes | 4 536 342,66 € | |

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2018 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif 2019 de la Commune de Saint-Fargeau.

XV. Musée de l'Aventure du Son - Demande de subvention au Conseil Départemental :

Monsieur JOUMIER annonce qu'au vu du Compte Administratif 2018 et du Budget Primitif 2019 du Musée de l'Aventure du Son, il apparaît nécessaire de mobiliser des ressources extérieures pour financer les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention de fonctionnement de 25 000 euros pour le Musée de l'Aventure du Son.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 23h30.

**Le Maire,
Jean JOUMIER**

**Le secrétaire de séance,
Jacques BEAUDOIR**